

La chaîne de vigilance

« Voisins vigilants »

I- Création

– Détermination du quartier :

Les personnes entamant la démarche de « voisins vigilants » habitent un quartier où des cambriolages et des incivilités ont régulièrement été constatés.

Un sentiment d'insécurité s'est installé.

La configuration du quartier a également été prise en compte comparativement à l'analyse des méthodes des délinquants (quartier résidentiels avec impasse ou en forme de « raquette », éloignement des centres villes ou près des grands axes routiers permettant une fuite rapide...).

– Recherche de l'élément moteur :

La vigilance citoyenne dans un quartier est basée sur le volontariat et nécessite à ce titre des personnes fédératrices (référents), discrètes et motivées pour s'investir dans le programme.

– Réunions entre les différents intervenants :

Une stratégie de prévention est conduite entre la gendarmerie et la Mairie de Bonrepos sur Aussonnelle, basée sur le partenariat.

Il s'agit de donner des réflexes à chacun, des conduites à tenir et de mieux se connaître entre habitants d'un même quartier.

La gendarmerie apporte un soutien en intervenant sur toute présence suspecte et en prodiguant des conseils de prévention souvent méconnus, et renforcer les patrouilles sur le secteur.

II- Fonctionnement

Tous les habitants d'un même quartier sont en liaison avec les référents.

Aspect prévention de la délinquance : en cas de présence ou d'évènement suspect, les référents de quartier récupèrent les informations et les transmettent à la gendarmerie (brigade de St-Lys) ou à la Mairie de Bonrepos qui prennent en compte le problème pour le traiter en priorité (réactivité). Cela peut se traduire par des identifications de véhicules, des contrôles de personnes...de la part des gendarmes en collaboration avec la Mairie. A chaque évènement signalé (téléphone ou courriel), le référent doit pouvoir avoir un retour quant à sa demande (dans la limite du confidentiel).

Aspect social : au-delà des conseils de prévention qui peuvent être donnés, un véritable soutien moral (s'inquiéter de l'état de santé d'un voisin discret ou âgé...) est mis en place, recréant un dialogue parfois inexistant dans le quartier. Le second objectif étant ici de recréer une solidarité entre voisins et ainsi privilégier une véritable vie de quartier (éviter le quartier « dortoir »).

Moyens : la chaîne de vigilance est matérialisée par une signalétique visible (logo et panneau d'affichage à l'entrée du quartier ainsi que sur chaque boîte aux lettres). Cet affichage a un impact important sur le délinquant.

Un document a été distribué aux habitants du quartier où sont identifiés : les référents de quartier, l'adresse mail mise en place pour la diffusion d'informations consultables par la Mairie et la gendarmerie, ainsi que les numéros de la brigade de St-Lys et les numéros d'urgence (15,17 et 18). Des réunions périodiques seront éventuellement organisées avec tous les acteurs du programme, afin d'analyser les résultats, définir des besoins, apporter d'éventuelles modifications pour améliorer l'efficacité du projet. Le but étant d'étendre l'action de « voisins vigilants » à d'autres quartiers, voire d'autres communes.

AUCUNE INTERVENTION D'INITIATIVE DE LA PART DES RIVERAINS :

celle-ci est uniquement assurée par la gendarmerie en collaboration avec la Mairie.

AUCUNE PATROUILLE DE SURVEILLANCE NI AUCUN CONTRÔLE DE LA PART DES RIVERAINS.